

Droit fiscal

Quoi qu'il en soit, j'aimerais me reporter à une lettre que le ministre de l'Environnement écrivait à son homologue albertain au sujet de l'entreprise Syncrude, et je cite:

Il semble bien... d'après un examen des renseignements disponibles, que Syncrude n'ait pas saisi l'importance réelle des préoccupations concernant l'environnement, pas plus d'ailleurs qu'elle ne se soit appliquée à résoudre les problèmes de la protection de l'environnement d'une façon réaliste ou satisfaisante.

Dans cette lettre le ministre de l'Environnement exprimait une vive inquiétude à propos de tout le projet, et les députés d'en face de s'écrier: «Êtes-vous pour ou contre?» Je pose cette question au ministre de l'Environnement parce qu'elle a soulevé des questions très intéressantes sur le bien-fondé de ce projet.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais nous discutons du bill C-49; le député voudrait peut-être en profiter pour parler au sujet de l'amendement.

M. Leggatt: Madame l'Orateur, je crois avoir le droit de parler du bill en général, même si nous sommes à débattre un amendement. De plus, je me rappelle que ce bill prévoit une exemption fiscale pour le consortium Syncrude; aussi, les remarques sur le projet Syncrude sont parfaitement recevables; cela dit avec tout le respect que je vous dois. Ces remarques sont parfaitement recevables puisqu'il s'agit de concessions fiscales et que ce bill parle précisément de la nature imposable des redevances.

C'est ainsi que je l'expliquerais, madame l'Orateur, et j'espère que vous conviendrez que mon commentaire sur l'environnement n'est pas étranger au bill à l'étude.

Je tiens à revenir sur l'aspect écologique. Il était intéressant d'entendre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), à l'émission «Question Period», dimanche dernier, répondre à David Ablett, du *Sun* de Vancouver, au sujet de l'aspect écologique du projet de la Syncrude:

C'est le dilemme classique qui se pose toujours à celui qui doit prendre la décision: la protection de l'environnement ou l'approvisionnement en pétrole...

C'est exactement ce qui se présente dans le cas de la Syncrude—un compromis sur le plan écologique—et les faits montrent de façon accablante que ce projet causera des dommages considérables à l'environnement.

Il est également intéressant de voir que l'étude sur les conséquences écologiques du projet Syncrude effectuée par le gouvernement fédéral contenait en réalité de nombreuses réserves, et ce sont là les termes mêmes d'un mémoire présenté au ministre. Dans cette déclaration critique qui lui a été communiquée par ses propres fonctionnaires concernant l'aménagement des eaux résiduaires...

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois que la présidence a jugé que l'intervention du député de New Westminster (M. Leggatt) sur l'environnement était contraire au Règlement, et en dépit de cette décision, le député persiste à parler d'une question que la présidence a jugée non pertinente; je propose qu'on rappelle au député que s'il ne se soumet pas aux décisions de la présidence, le Règlement prévoit certaines sanctions.

M. Leggatt: Si je peux répondre au député, je n'ai pas entendu madame l'Orateur déclarer que mes observations étaient contraires au Règlement, auquel cas je respecterais certainement les décisions de la présidence et m'y soumettrais. Et si le député avait écouté attentivement, puisque je parlais exactement du même sujet, il est clair que mon intervention était conforme au Règlement. Je serais heu-

[M. Leggatt.]

reux que le député m'écoute, car je crois qu'il pourrait apprendre certaines choses sur ce projet. Je crois qu'il y a de l'espoir pour ce député. Il siège assez loin à l'arrière pour être capable de réfléchir un peu.

Monsieur l'Orateur, je voulais effectivement parler de tout le problème de l'environnement et du rapport présenté au ministre sur le projet Syncrude par ses propres fonctionnaires. En ce qui a trait à l'aménagement des eaux résiduaires, voici ce que disait le rapport:

Nous pensons que l'équilibre aquatique défini par Syncrude pour son projet est incorrect, si l'on se fie à nos connaissances actuelles et à l'étude sur l'exploitation des sables bitumineux. Si c'est le cas, des écoulements nuisibles à l'environnement peuvent résulter de l'instabilité des barrages, d'infiltrations ou de dépôts directs. Le déplacement des grandes quantités d'eau salée constitue une autre préoccupation d'importance parce qu'elle peut avoir une grande incidence sur l'environnement.

En d'autres termes, le delta de l'Athabasca est sur le point de disparaître de la carte; c'est ce qui se produira si nous n'agissons pas avec circonspection et en nous fondant sur les études d'environnement que nous avons.

Quant au problème de la pollution de l'air, les fonctionnaires du ministre ont déclaré ceci:

En évaluant les conséquences d'émissions d'anhydride sulfureux, Syncrude a prêté des concentrations au niveau du sol comme s'il n'y aurait qu'une seule cheminée et des conditions atmosphériques idéales.

C'est une façon simpliste d'aborder la question, parce que Syncrude n'a pas tenu compte des émissions totales de SO₂, des conditions défavorables de dispersion, ni de l'effet produit par les autres usines en exploitation dans la région, ni du problème à long terme que peut poser dans la région et outre-frontière l'accumulation des dépôts provenant des émissions de soufre. Il faudrait aussi évaluer convenablement l'effet des émissions de métaux lourds accompagnant les gaz émanant de la combustion du carburant de l'usine.

Autrement dit, dans ses études sur les répercussions, Syncrude a tenté de berner aussi bien le gouvernement fédéral que le gouvernement provincial, et c'est le genre d'associé que le gouvernement a décidé de traiter avec toutes sortes de ménagements. Si le consortium dissimule la vérité en ce qui concerne la pollution sur cet emplacement, il vaudrait mieux examiner à fond toute l'affaire. C'est préférable si Syncrude effectue des études de pollution fondées sur des conditions atmosphériques idéales à 10 p. 100 et essaie de les faire passer pour des études scientifiques et rigoureuses. C'est exactement ce qui s'est passé dans ce cas.

● (2110)

Je veux soulever un dernier point, qui n'est certainement pas le moins important dans l'étude effectuée par des fonctionnaires du gouvernement et destinée au ministre de l'Environnement (M^{me} Sauvé), je veux parler des oiseaux migrateurs. Une proportion élevée des oiseaux aquatiques migrateurs de l'Amérique du Nord survolent cette région de sables bitumineux. Un traité international entre le Canada et les États-Unis en règle la chasse et la protection. L'existence même de vastes mares de résidus, particulièrement s'ils contiennent des contaminants, peut constituer un grave problème que la société Syncrude n'a pas suffisamment examiné. Ce ne sont pas des questions que l'on peut prendre à la légère, monsieur l'Orateur. Quelques millions d'oiseaux aquatiques de moins, et c'en est peut-être fait des réserves de chasse de cette région. Il se trouve que la grue d'Amérique a fixé son habitat dans cette région et je crois qu'il n'en reste que 40 environ.